

Appel de projets – Occasion d'affaires **Gestion et opération d'un casse-croûte à la pointe Merry**

Magog, le 8 janvier 2019 – La Ville de Magog lance un appel de projets auprès des gens d'affaires intéressés à exploiter un casse-croûte (restauration et rafraîchissements avec ou sans le service de boissons alcoolisées) à la pointe Merry. Elle rend ainsi disponible un bâtiment au cœur du parc de la Baie-de-Magog pour une période de deux ans, soit 2019 et 2020, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires.

Critères généraux

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- Expérience du proposant;
- Originalité du concept de casse-croûte proposé;
- Expérience de l'équipe;
- Capacité à fournir des produits de qualité;
- Menu varié et entreprise locale priorisée;
- Produits locaux de qualité;
- Complémentarité de l'offre à celle du centre-ville.

Des critères additionnels s'ajoutent dans le cas où il y a un permis de vente d'alcool. Ces critères se retrouvent dans le document intitulé « appel de projets » téléchargeable sur le site Internet de la ville.

Échéance

Les personnes qui souhaitent déposer un projet doivent remplir le formulaire au ville.magog.qc.ca/appels-projets et y joindre les documents demandés. Toutes les informations relatives à la description des lieux et des équipements mis à la disposition du gestionnaire se trouvent également sur cette page.

Les projets doivent être déposés au plus tard le **8 février 2019**.



- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 367

